

Certificat en gestion du transport aérien (4808) et autres programmes courts (0808 et 0008)

Trois bases d'admission possibles :

- 1. Diplôme d'études collégiales (DEC) en pilotage d'aéronefs ou dans un domaine connexe**
- 2. Préparation suffisante : posséder une expérience jugée pertinente ⁽¹⁾**
- 3. Études universitaires**

(1) Expérience pertinente : expérience dans un domaine relié à la gestion du transport aérien dans un organisme privé ou public. Cette expérience doit être d'une durée minimale de six (6) mois à temps complet et attestée par l'employeur ou le responsable de l'organisme par écrit.